

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDET Bernard	LE MAZEAU	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
MARTIN Franck	CHAMPAGNE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 0		07/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 13 – représentés : 2		15/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	

CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
Présents : 3 – représentés 0		
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présents : 1 – représentés : 0		01/02
Total présents :		35
Total représentés :		2
Total présents et représentés :		37/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ENTRETIEN DES DIGUES FLUVIALES ET MARITIMES – DELIB N°44/2025

Les travaux d'entretien des 148 kms de digues fluviales et maritimes (linéaire digues classées 120 km) ont débuté cette première quinzaine de juin en régie et vont se poursuivre avec le renfort de l'entreprise BOSSARD à compter du 15 juin pour un achèvement prévu début juillet. En fonction des besoins et des repousses constatées, un second passage pourrait être envisagé au cours de l'année.

Sur les digues de Sèvre et d'Autise, la spécificité de ces ouvrages concerne :

- Des accès aux parcelles riveraines ;
- Des habitations (huttes) sur les levées avec des particularités sur la notion de propriété (ASA/privé) ;
- Des pistes cyclables et sentiers de randonnées pédestres et équestres ;
- Des alignements de frênes têtards inclus dans le zonage Natura 2000 et Site classé Marais Poitevin.

Cette multiplicité d'usages et d'enjeux peut rapidement engendrer des difficultés pour le SmVSA responsable des digues au titre du Système d'Endiguement.

En associant les différents services (DREAL, DDTM85, PNRMP, CD85, ASA, AF, communes, CCVSA, SmVSA), un plan de gestion devra être annexé à la convention passée avec l'ASA des marais desséchés de Vix afin de bien déterminer les modalités d'entretien / restauration notamment sur la gestion des boisements, de la piste cyclable et des accès engins sur les levées.

Les premières réflexions sont engagées, avec déjà plusieurs rencontres et réunions. Ce plan de gestion sera dévoilé lors d'un prochain Comité Syndical avant la fin de l'année.

La CAO qui s'est tenue le 16 Juin 2025 propose de retenir l'entreprise CEPM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise CEPM et d'enclencher les travaux d'ici la fin de l'été 2025 dans la limite de 115 000 € TTC.
- Autorise le Président à déposer les dossiers règlementaires auprès des services instructeurs du Site Classé Marais Poitevin et du SCSOH.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER